

Ottawa, le 2 février 2012

Monsieur Réjean Beaudet
Président SCFP sl 687
1635, boul. de Maisonneuve Est
Bureau 1A
Montréal (Québec)
H2L 2B6

Confrère Beaudet,

C'est avec consternation que nous avons appris la nouvelle de votre suspension et de l'interdiction d'exercer des activités syndicales durant cette suspension.

Votre employeur, TVA, vous reproche de vous être acquitté de votre rôle de président de la section locale 687 en vous portant à la défense de votre consœur Mélissa François. De plus, il veut maintenant vous empêcher de représenter vos membres qui vous ont dûment élu. En agissant de la sorte, TVA ne s'en prend pas seulement à vous en vous refusant le droit d'exercer votre devoir de représentation mais il attaque le SCFP et le mouvement syndical.

Confrère, soyez assuré de notre appui et de celui des 619 000 membres du SCFP.

Veuillez agréer, confrère, l'expression de nos sentiments solidaires.

Le président national,



PAUL MOIST

Le secrétaire-trésorier national,



CHARLES FLEURY

cc. : L. Levasseur; D. Bolduc; M. Bibeault

rks/sepb 491

